

MANUEL D'INSTRUCTIONS ET RÈGLEMENTS RELATIFS À LA LOCATION DU CHALET L'Absolu

Acompte et paiements

Un acompte de CINQUANTE POUR CENT (50 %) du montant total du coût de location comprenant le loyer, les frais et les taxes applicables est requis pour toutes les réservations. Un contrat de location vous sera envoyé le jour de votre réservation soit par courriel, par fax ou par la poste. Toutes réservations non confirmées avec un acompte par chèque seront annulées. L'envoi doit comprendre 3 chèques postdatés,

- le 1er de 50% du montant total de la location en date de la réservation,
- le 2e de la balance du montant de location postdaté dix (10) jours avant la date du séjour
- Le 3e de 600\$ pour couvrir les frais de dommage postdaté à la date du séjour. Ce chèque vous sera retourné par la poste 2 semaines après la fin de votre séjour si aucun bris ou extra n'ont été relevé suite à votre séjour.

Annulation / dommages

Dans le cas d'une annulation, l'acompte est non remboursable. Si le chalet est reloué pour les mêmes termes et tarifs, l'acompte sera alors remboursé, moins des frais d'administration de DIX POUR CENT (10%) de la totalité de la réservation avant taxes.

Le chalet devra être laissé en bon ordre et sans dommage matériel et les clefs devront être remis dans la boite à clefs à code du chalet à votre départ. En revanche, dans l'hypothèse d'un bris ou vol durant le séjour, les Propriétaires du Chalet l'Absolu se réserve le droit de retenir la somme nécessaire pour effectuer les travaux de remise en état du bien.

Heure d'arrivée – 17h Heure de départ – 12h

À votre arrivée, présentez-vous directement au Chalet L'Absolu, au 117 chemin Josaphat. Vos clés seront dans la boîte à code qui se trouve à côté de la porte d'entrée de votre unité de chalet. Étant donné l'ampleur du complexe, notre personnel d'entretien ménager doit utiliser chaque minute entre les réservations afin de nettoyer et inspecter les résidences. Pour cette raison, nous ne pourrons malheureusement pas vous laisser entrer dans les chalets avant 17h. Nous vous demandons votre collaboration afin de ne pas faire pression sur le personnel dans le but d'entrer avant 17h00. Ceci pourrait seulement retarder la préparation de votre chalet et celui des autres visiteurs. Nous vous recommandons de procéder à tout achat de produits périssables à la dernière minute puisque vous n'aurez accès à un réfrigérateur qu'à compter de 17h.

À l'arrivée du terme de votre location, vous devez quitter le chalet à 12h00. Ceci nous permet de préparer les chalets pour les locataires suivants. Aucune exception ne sera allouée.

Bracelet

les Chalets du Versant, offre des services tel que piscine, spas, sauna, navette, patinoire et sentiers de raquettes. Si vous désirer profiter de ces services, veuillez vous présenter à la réception du Versant au 15 chemin du Versant pour faire l'achat de bracelet qui vous donnerons droit aux services. Aucun de ces services n'est prépayer avec votre location de chalet. Vous n'avez donc aucun droit d'utiliser les services des Versant sans payé sous peine d'expulsion du Chalet l'Absolu.

À apporter avec vous

Une provision de départ de savon à vaisselle essuie-tout et papier hygiénique est mise à votre disposition. Cet approvisionnement sera renouvelé si vous en faites la demande à un préposé à la réception. Vous aurez également besoin d'apporter des emballages de type « ziploc », , du savon pour la lessiveuse, du sel et du poivre et des serviettes.

Service de serviettes

POUR UNE RAISON ENVIRONNEMENTALE, LES SERVIETTES NE SONT PAS FOURNIES DANS LE CHALET. Vous trouverez des serviettes à la réception du Versant. Le personnel vous indiquera le prix de la location pour (2) débarbouillettes, (2) grandes serviettes ainsi que (2) serviettes à mains.

Responsabilité

Nous ne sommes pas responsables des conditions météorologiques ou de tout autre événement imprévisible, hors de notre contrôle, pouvant survenir de temps à autre, notamment la fermeture d'un remonte-pente, qui pourrait affecter votre séjour au Chalet l'Absolu. Par conséquent, nous ne pourrons accorder aucun rabais ou remboursement, le cas échéant.

Meubles et équipements

Notre chalet est équipé de 2 foyers au bois, de laveuse/sécheuse, lave-vaisselle, télévision 42"avec câble HD, WI-FI, système de son ainsi que d'une cuisine entièrement équipée. Les meubles devront demeurer à leur place. Toute armoire ou placard fermé à clé est réservé à l'usage du propriétaire des lieux et devra être respecté ainsi.

Liste de meubles et accessoires contenus dans le chalet :

Cuisinière, réfrigérateur, table, chaises, micro-ondes, vaisselle, ustensiles, articles de cuisine, balais, lits, commodes, tables de nuits, lampes, miroirs, literie, divans, fauteuils, laveuse, sécheuse, téléviseur, lecteur DVD, BBQ, table(s) de patio, chaises de patio, pelle, boyau d'aspirateur.

Occupation

Le nombre d'occupants est limité à ce qui est indiqué dans votre contrat de location à l'exception d'un enfant dans un moïse. L'utilisation de lits pliants ou sacs de couchage est strictement interdite. Ce chalet est alimenté en eau par un puits artésien. Il est très important de contrôler votre consommation en eau quand le chalet est rempli à capacité maximum.

Respect du couvre-feu

les propriétaires du Chalet l'Absolu ne tolère aucun écart de conduite de la part des locataires du chalet. Le couvre-feu est établi à 23h pour la saison hivernale et à 21h pour la saison estivale. Tous les contrevenants aux règlements et à la tranquillité sur le complexe se verront expulser sur le champ. Le cas échéant, le contrat de location sera résilié et aucun remboursement ne sera effectué. De plus, les propriétaires du Chalet l'Absolu se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contrevient aux présents règlements et qui trouble la tranquillité des autres locataires et clients des chalets voisins.

Le Paradis des NON-FUMEURS

Sur le complexe, nous prenons notre politique non-fumeur très au sérieux. En fait, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des chalets. Toute violation entraînera une amende de DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$) par événement et les propriétaires du Chalet l'Absolu se réserve le droit de résilier le contrat de location pour toute personne qui ne respecte pas la présente consigne.

Animaux

Il est strictement interdit d'avoir des animaux dans le chalet, sous aucune considération. Une amende de DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$) sera applicable, sans préavis. Par contre, les chiens guide sont autorisés si des arrangements ont été pris au moment de la réservation.

Débranchement des appareils

Le débranchement d'un des appareils du module audio/vidéo nécessite par la suite une reprogrammation de tout le système. Par conséquent, nous vous demandons DE NE PAS débrancher ces appareils. Si tel était le cas, nous serons dans l'obligation de vous facturer les honoraires pour la reprogrammation.

Lors de votre départ

Le nettoyage d'avant départ est inclus dans votre location, par contre, nous vous demandons votre coopération pour les points suivants :

- Déposer les déchets dans des sacs bien ficelés, dans les conteneurs prévus à cet effet, à l'extérieur. Il est strictement interdit de jeter des déchets libres dans les bacs à déchets. Veillez à utiliser le bac à recyclage (bleu) à bon escient.
- Aucun déchet ou débris dans les chambres.
- Aucun déchet ou nourriture dans la cuisine, et le réfrigérateur vidé de tout son contenu.
- Toute la vaisselle et les ustensiles devront être nettoyés et remisés dans les armoires et tiroirs.
- Les planchers devront être libres de nourriture, débris et terre.
- Les serviettes louées devront être retournées à la réception.

• Le chalet devra être laissé en ordre et propre, les meubles placés de la même façon que lors de votre arrivée. Dans le cas contraire, des frais de ménage supplémentaires seront retenus sur votre « acompte de sécurité/dommages »

Spa

Veuillez prendre bonne note des règlements qui suivent :

- Douche obligatoire préalable;
- Les cheveux longs doivent être attachés;
- À ÉVITER: gel à cheveux, crème (ou huile) solaire, désodorisants, parfums et insecticides;
- Les enfants de 15 ans et moins doivent toujours être accompagnés d'un adulte;
- Un adulte doit toujours se baigner en présence d'un autre adulte;
- Pas de contenant de vitre sur le terrain entourant le spa;
- Pas de breuvages (alcool, boisson gazeuse, jus, etc.) permis dans les spas (à l'exception de l'eau en bouteille de plastique);
- Pas de cigarettes;
- Défense de sauter ou de plonger dans le spa.

Téléphone

Il n'y a pas de téléphone dans le chalets, par contre il y a un téléphone public à la réception Des Chalet du Versant ainsi qu'un café Internet.

Wi-Fi

Le chalet est équipé d'internet Wi-Fi. Le code est **04AFB3E4**. Des frais supplémentaire pourrait-être retenu si l'usage d'internet est jugé excessive et que des frais supplémentaire nous sont chargé pour la limite de download dépassée.

Conseils pratiques

- BBQ Le locataire peut faire usage du BBQ sur le balcon extérieur du chalet
- À cause des forts vents imprévisibles, le locataire doit toujours empiler les chaises à patio de façon sécuritaire et ce, chaque fois qu'il quitte le chalet. Si le locataire n'applique pas ces mesures de sécurité et qu'il survient un bris ou un accident, il en sera tenu responsable.
- FOYER: Aucun bois n'est fourni avec la location du chalet. Toutefois, vous pourrez vous procurer des bûches écologiques à la réception.
 ATTENTION, les poignées de porte du foyer peuvent être très chaudes. Par ailleurs, ne jamais remplir le foyer de bois avant de quitter le chalet et assurez-vous que les portes vitrées soient bien fermées. Toujours bien vérifier que la trappe à l'intérieur de la cheminée est bien ouverte avant d'allumer le feu.
- EAU: Par respect pour l'environnement, nous vous saurons gré de ne pas gaspiller l'eau inutilement, car le chalet est alimenté par un puits artésiens.

Pour toutes informations, veuillez communiquer avec les propriétaires : (819) 350-8122 ou (819)-350-0711

Itinéraire

NOTE: Dans Charlevoix, il y a de la neige... des bon pneus d'hiver, c'est assurer votre sécurité et celle des autres!

tapez chalet l'Absolu sur Google map ou

À partir de l'autoroute 20

• Sortir à Québec via le Pont Pierre-Laporte

- Suivre la route 73 nord
- Poursuivre sur Henri IV et 73 nord
- Suivre l'autoroute 40, direction Ste-Anne de Beaupré
- Vous êtes maintenant sur la route 138, direction Baie-St-Paul
- 10 minutes après le clignotant jaune du centre de ski Le Massif, sortir à Petite-Rivière-St-François (rue Principale)
- Rouler sur 3 km et tourner à gauche sur le rang de la Martine
- Tourner à droite sur le chemin du Versant
- Tourner encore à droite sur chemin Josaphat et vous rendre au 117

À partir de l'autoroute 40

- Sortir à Henri IV et 73 nord
- Poursuivre sur Henri IV et 73 nord
- Suivre l'autoroute 40, direction Ste-Anne de Beaupré
- Vous êtes maintenant sur la route 138, direction Baie-St-Paul
- 10 minutes après le clignotant jaune du centre de ski Le Massif, sortir à Petite-Rivière-St-François (rue Principale)
- Rouler sur 3 km et tourner à gauche sur le rang de la Martine
- Tourner à droite sur le chemin du Versant
- Tourner encore à droite sur chemin Josaphat et vous rendre au 117



Chalet L'Absolu
117 rue Josaphat, Petite Rivière St- François

www.chaletabsolu.com
9267-4506 Québec inc.
152 rue Gariépy, Victoriaville (Québec) G6P 0A6
(819) 260-0965